

## Réunion ce jour, mercredi 18 novembre à 11h30, par le Directeur Général de l'ensemble des Organisations Syndicales de la DGFIP.

Le Directeur Général, Monsieur Parent, a tenu à réunir l'ensemble des organisations représentant le personnel en cette actualité chargée sur le plan de la sécurité.

En introduction, le Directeur Général a tenu à rappeler la solidarité de l'ensemble de la communauté d'agents de la DGFIP envers les familles endeuillées par la perte de l'un des leurs, et particulièrement envers la famille de notre collègue décédé et envers notre collègue qui a perdu son fils dans les tragiques événements de vendredi soir dernier.

Une minute de silence a été observée à ce moment avant la poursuite de la réunion.

Le Directeur Général a rappelé les mesures d'accompagnement notamment psychologique qui ont fait l'objet d'une diffusion, dès le début de la semaine, à destination de personnels qui en éprouvent le besoin, qu'ils soient touchés directement dans leur vie personnelle ou même dans le cadre de leur activité professionnelle.

M. Parent a tenu à situer le rôle de la DGFIP au cœur de l'Etat et de la collectivité Nationale, en rappelant nos spécificités et notre position sensible.

Il a présenté les différentes décisions prises, visant à la sécurité des agents et des usagers des centres des finances publiques. Parmi celles-ci :

- Le report de la date d'échéance de la taxe d'habitation destinée à désengorger les lieux d'accueil en une période d'échéance chargée au plan contentieux, et déjà dominée par les réclamations liées à la suppression de la demi-part des veuves.

- La latitude donnée aux directeurs locaux d'adapter, en fonction des circonstances locales, les modalités de réception du public, les horaires du personnel.

- Le recours obligatoire à des personnels spécialisés et qualifiés dans le cadre de l'ouverture des sacs lorsque cela est décidé localement. Etant précisé que cette dépense engagée ne fera pas l'objet de limitation budgétaire.

En conclusion, le Directeur Général ne souhaite pas « baisser le rideau », mais faire en sorte que la DGFIP continue à assurer le service, dans des conditions de sécurité adaptées, tant pour ses agents que pour les usagers .

Les OS ont reconnu unanimement les réactions appropriées de l'administration, tant au niveau du Ministère qu'au niveau de la DGFIP.

Elles ont, pour certaines, fait part de leur regret que la DGFIP ne soit pas bénéficiaire de mesures de renforcement en effectif dans ses composantes dédiées à la lutte contre la fraude et le blanchiment, contre les circuits de financement du terrorisme. Autant de missions qui touchent à la cohésion sociale aujourd'hui.

**Après avoir signalé au Directeur Général que certaines directions avaient déjà pris des dispositions utilisant des agents DGFIP dans des missions de sécurité à l'accueil des CFP, la CFTC DGFIP et d'autres organisations syndicales lui ont demandé de clarifier rapidement cette situation dans une note de cadrage Nationale.**

En réponse le Directeur Général a précisé que la création des emplois annoncée par le Président de la République dans le cadre du pacte de sécurité, ne sera pas imputée à la DGFIP comme cela a pu avoir lieu depuis des années.

Il a acté le besoin de clarification urgent relatif au rôle de vigilance que peut effectuer un agent de la DGFIP. Ce cadrage sera effectué.

Le DG a souhaité communiquer à l'ensemble des agents la teneur de cette réunion avec les Organisations Syndicales, en soulignant l'esprit de « responsabilité et de concorde » correspondant à un socle de valeurs partagées qui y avait présidé.